

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 759 abrogeant l'arrêté n° 747 du 19-6-1961.

n° 759

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1961

Date de publication

22 juin 1961

Date du numéro

30 juin 1961

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n° 747 du 19 juin 1961 interdisant temporairement l'accès de la Côte Française des Somalis à tQu£ étranger venant de la République Somalie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est abrogé l'arrêté précité du 19 juin 1961. Art. 2.—Le présent arrêté, qui prendra effet pour compter du 22 juin 1961 à 24 heures, fera l'objet de mesures de publicité extraordinaires et urgentes, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p.i.,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Guy Fésarnm.